LA CAISSE SYNDICALE D'ASSURANCES

contre les accidents dans les industries textiles

Nous extrayons du procès-verbal de la dernière réunion du comité de l'Association de l'Industrie et de l'Agriculture françaises le passage suivant :

Ainsi qu'il a déjà été dit dans le procès-verbal de la dernière séance du comité, les statuts de la Caisse syndicale d'assurances contre les accidents pour les industries textiles sont complètement dressés. Un certain nombre d'industriels présents les revêtent dès aujourd'hui de leurs signatures; quelques membres de l'Association ont également envoyé leurs pouvoirs à cet effet.

Les intéressés recevront incessamment une circulaire très explicative, leur donnant tous les renseignements complémentaires. Il faut maintenant que cet exemple soit suivi, de manière à ce que la Caisse soit la plus importante possible par le nombre de ses sociétaires et celui des ouvriers assurés : c'est le meilleur moyen de se présenter bien armé contre les exigences de la nouvelle loi et d'en éluder les charges si onéreuses.

Les industriels ont à y souscrire immédiatement des avantages très sérieux; ceux d'entre eux qui sont actuellement liés par d'autres contrats, vis-à-vis des Compagnies d'assurances par exemple, peuvent toujours donner à la Caisse syndicale leur adhésion de principe; ils n'y participeront pratiquement, au point de vue des primes à payer et des droits à acquérir, qu'à date du moment où ils seront déliés de leurs engagements antérieurs.

Il faut donc espérer que cet appel sera entendu et que la Caisse syndicale atteindra en peu de temps un notable développement. Il y a là, en effet, une création éminemment utile dont MM. les industriels, le Comité en est persuadé, se sont déjà rendu compte.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA MORT DE M. CARNOT. — *Télégrammes de condoléances.* — Nous avons annoncé que le Conseil presbytéral de l'Eglise réformée de Roubaix avait arrêté à Mme Carnot un télégramme de condoléances. En voici le texte :

« Le Conseil presbytéral de l'Eglise protestante de Roubaix prie respectueusement Madame Carnot et sa famille d'agréer l'expression de ses vives et sympathiques condoléances, à l'occasion du deuil profond dans lequel les a plongés, ainsi que la France entière, l'horrible et odieux attentat du 24 juin, et les recommande à la puissance consolatrice du Christ.

» Pour le Conseil, le Président :

» ERNEST MONOD, pasteur.

Le télégramme suivant a été adressé à Mme Carnot, par la société des *Anciens Marins* :

« La Société des Anciens Marins vous envoie ses regrets pour le lâche assassinat de Monsieur Carnot.

» Le Vice Président : LAVALLARD. »

LE SERVICE FUNÈBRE que l'Union Catholique fait célébrer pour M. Carnot aura lieu à Roubaix, en l'église Saint-Martin, lundi 2 juillet, à 11 heures du matin.

Des places seront réservées pour les corps constitués et pour les délégations des sociétés qui en exprimeraient le désir.

La *Grande Harmonie* prêtera son gracieux concours à cette cérémonie.

Pour toute communications relatives à cette cérémonie, on peut s'adresser chez M. J. Ruffelet, 5, rue Deregnaucourt.

LA COURONNE DE LA LIGUE RÉPUBLICAINE. — La Ligue Républicaine a décidé d'envoyer une délégation et une couronne aux funérailles de M. Carnot. La couronne, qui est superbe, est exposé à la vitrine de l'*Avenir*, rue du Vieil-Abreuvoir.

— FÊTES ET CONCERTS REMIS. — En raison des funérailles de Monsieur Carnot, la fête d'escrime organisée par les membres du *Cercle de l'Epée* ne pourra avoir lieu le premier juillet, jour de deuil national ; elle est remise à une date qui sera désignée par une nouvelle invitation.

— Les musiciens de la *Concordia-Harmonie* sont prévenus qu'il n'y aura pas de répétition vendredi prochain, à cause du deuil national. Cette répétition est remise à mercredi prochain, 4 juillet.

Les funérailles de M. Carnot. — *Les trains à prix réduits.* — Un grand nombre de nos lecteurs nous ont demandé s'il n'y avait pas un train à prix réduits pour Paris, à l'occasion des funérailles de M. Carnot.

A la gare de Roubaix, on ne savait encore rien, jeudi dans la soirée; mais il n'est pas trop tard pour que la Compagnie du chemin de fer du Nord prenne une décision dans ce sens. En ce qui nous concerne, nous nous empresserons de faire connaître, dans notre prochaine édition, les derniers renseignements en notre possession, sur cette question qui paraît intéresser tant de monde.

Conseil municipal de Roubaix. — Nous donnons plus loin le compte-rendu de la réunion préparatoire et de la séance publique du Conseil municipal, réuni extraordinairement, jeudi soir.

M. Achille Scrépel et le Congrès de Versailles. — Parmi les membres du Congrès qui n'ont pas répondu à l'appel de leur nom pour l'élection du Président de la République, nous avons cité, d'après les renseignements transmis par notre correspondant particulier, M. Achille Scrépel, sénateur de Roubaix.

M. Achille Scrépel souffre, depuis plus d'un an et demi, d'une phlébite à la jambe, qui l'a condamné, pendant dix-sept mois consécutifs, à négliger son mandat politique. Il a passé tout ce temps à Roubaix, dans son habitation de la Grande-Rue, où il a dû subir un traitement spécial jusqu'au 26 mai dernier, date à laquelle il est retourné à Paris.

L'affection chronique contre laquelle M. Scrépel, âgé de soixante-douze ans, a à lutter, le force à garder la chambre à Paris, et lui permet tout au plus d'assister aux séances du Sénat.

Il se fait transporter en voiture au palais du Luxembourg ; mais ce mode de locomotion sur un long parcours, comme celui de Paris à Versailles, l'aurait exposé à une trop grande fatigue, et c'est ainsi que, sur l'ordonnance du médecin, il n'a pu participer au vote.

Un démenti de M. Jules Guesde. — Le comité du Parti Ouvrier de Lille ayant écrit à M. Jules Guesde pour lui demander si, dans une réunion qui a eu lieu samedi, à Paris, il avait dit que M. le général de Galliffet était condamné à mort, le député de Roubaix a répondu télégraphiquement pour démentir les paroles qui lui ont été prêtées.

Société de Géographie. — Le Comité de la Société de Géographie croit devoir rappeler aux chefs d'institutions en général et aux professeurs particuliers le programme du concours pour 1894 et les inviter à y présenter leurs élèves dans leur intérêt et dans l'intérêt de la Géographie communale. Le Comité n'a pas reçu encore toutes les adhésions et compte en recevoir jusqu'au samedi 7 juillet inclusivement. La Municipalité a bien voulu mettre à la disposition du Comité le local situé place Notre-Dame et y faire préparer tous les objets nécessaires aux élèves comme les années précédentes.

Le concours aura lieu le jeudi 12 juillet, commencera à huit heures du matin pour finir à midi.

Est-ce un anarchiste ? — Une foule de plus de trois cents personnes formait, jeudi à huit heures du soir, rue Blanchemaille, un rassemblement autour d'un homme de cinquante ans environ qui gesticulait et criait à tue-tête : « Vive l'anarchie ! » Était-ce un anarchiste vraiment ? C'est ce qu'on n'a pas encore pu savoir, car il était tellement ivre, qu'emmené au poste du premier arrondissement, il a été impossible de l'interroger.

C'est à 3 fr. 20 le kilog que se vendra, le délicieux beurre d'Oostcamp, qui arrive frais tous les jours, rue du Bois, 13, et dans les dépôts-succursales.

Beurre de conserves à des prix exceptionnels; conditions spéciales pour les hôteliers et les pâtissiers. 76573

Le pèlerinage de Jérusalem. — Le comité des Anciens pèlerins de Terre-Sainte se réunira, dimanche prochain, 1er juillet, à 4 heures 1/2 précises, dans l'une des salles du collège Notre-Dame-des-Victoires.

Les personnes désireuses de participer au pèlerinage du mois de septembre sont invitées à prendre des renseignements au Collège, auprès de M. le secrétaire du Comité roubaisien des œuvres de Terre-Sainte.

Un plafonneur blessé par une bascule. — Dans l'après-midi de jeudi, vers six heures, un accident est survenu, à la maison que faisait construire, rue de la Gare, M. E. Boulenger, négociant-commissionnaire.

Un plafonneur, âgé de trente deux ans, du nom d'Adolphe Vanderhaeghem, travaillait pour le compte de M. L. Allard, entrepreneur, a été frappé au front d'une brique tombée d'un échafaudage. La blessure est sans gravité, et après un pansement sommaire, l'ouvrier a pu regagner son domicile.

Arrestation en vertu d'un mandat d'amener. — En vertu d'un mandat d'amener décerné par M. Delalé, juge d'instruction à Lille, la police de la sûreté a procédé, jeudi matin, rue de l'Ommeleé, à l'arrestation d'un journalier de la rue St-Joseph, Georges Vanhoek.

Un homme qui se casse la jambe. — Un journalier, Paul Dessauvage, 42 ans, Grande Rue, en sautant par dessus une barrière, dans un terrain vague, près de la place Carnot, prit si mal son élan qu'en tombant, il se fractura la jambe. Le blessé, qui a reçu immédiatement les soins de M. le docteur Delannoy, a été reconduit à son domicile.

Menus faits. — Jeudi matin, la police de sûreté a procédé à l'arrestation d'Henri Bayard, 21 ans, fisseur, rue Ste-Elisabeth, inculpé de bris de clôture.

— Dans la journée de mardi, neuf chiens errants ont été mis en fourrière; trois procès-verbaux ont été dressés.

— Mme Loridan, rue de Lannoy, a porté plainte contre un inconnu qui, jeudi matin, aux Halles centrales, lui a soustrait son portemonnaie, contenant une dizaine de francs.

— Un jeune garçon de dix ans, Louis Chemin, demeurant, jeudi matin, sur le bord du trottoir, en traversant la rue de Grand Chemin, s'est blessé assez grièvement au genou gauche, avec une bouteille qu'il tenait à la main et qui s'était brisée. Louis Randumont a été reconduit chez ses parents, rue de l'Alma, non sans avoir préalablement reçu les soins d'un pharmacien.

Lannoy. — CONSEIL MUNICIPAL. — *Les funérailles de M. Carnot.* — *Un télégramme à Mme Carnot.* — *Une adresse de félicitations à M. Casimir-Perier, Président de la République.* — Le Conseil municipal de Lannoy, convoqué d'urgence pour désigner une délégation chargée de représenter la ville aux funérailles de M. Carnot, s'est réuni, jeudi, à huit heures du soir, sous la présidence de M. le Maire. Onze membres sur quinze sont présents : MM. Oscar Bettremieux, maire, Joly, adjoint ; Edmond Bettremieux, Leborgne, Goubbe, Charlart, Delcroix, Valendueq, Marsilly, Verdier et Mulliez, conseillers municipaux.

M. le Maire fait connaître l'objet de la réunion, et il est immédiatement procédé au vote des délégués. MM. Oscar Bettremieux, maire, Mulliez et Valendueq, conseillers, ayant été désignés, acceptent de se rendre à Paris à leurs frais. M. Edmond Bettremieux propose ensuite de donner le nom de Carnot à la Grande Place de Lannoy.

— M. Joly est plutôt d'avis de donner le nom de Carnot à la rue Royale. — M. Ed. Bettremieux répond qu'il est impossible de changer le nom d'une rue aussi connue et aussi sûre en faveur de la Grande-Place.

La proposition de M. Bettremieux, mise aux voix, est adoptée.

M. le Maire propose l'envoi à Mme Carnot, par l'entremise de M. le Préfet, du télégramme suivant :

« Le Conseil municipal de la ville de Lannoy, réuni en séance extraordinaire, le 28 juin, se fait l'interprète de la population tout entière, pour prier Mme Carnot de bien vouloir agréer l'expression de sa douloureuse sympathie et de ses sentiments respectueux de condoléances, et décide, à l'unanimité, de donner le nom de Carnot à la Grande-Place de Lannoy. »

Ce télégramme est adopté à l'unanimité, ainsi qu'une adresse de félicitations à M. Casimir-Périer, et dont voici le texte :

» La municipalité de Lannoy prie M. Casimir-Périer, Président de la République, de bien vouloir recevoir l'expression de ses hommages respectueux et ses félicitations les plus sincères, se faisant en cela l'interprète de la population lannoyenne, qui le salue au cri de : Vive la République. »

La séance est ensuite levée à 8 heures 30.

Croix. — *Un enfant écrasé par un chariot.* — Un pénible accident s'est produit, jeudi, à 8 heures du soir, à Croix, à la hauteur de la rue Jacquard, non loin de la *Croix-Blanche*. Un jeune garçon de 15 ans, en voulant descendre d'un chariot en marche, est tombé si malheureusement que l'une des toutes roues lui est passée sur le corps. Il a été transporté à son domicile, près de l'église de Croix, dans un état lamentable.

Wasquehal. — *Menaces envers un conseiller municipal.* — Deux ouvriers tisserands, Victor Carrette et Georges Dupriez qui, jeudi, étaient en état d'ivresse, se virent refuser à boire à l'estaminet Wattel, au hameau du Trieux. Mécontents, ils insultèrent grossièrement Mlle Wattel et, mis à la porte, l'un d'eux chanta « Vive la Socié la » et menaça de faire sauter M. Wattel, qui est conseiller municipal. M. Wattel a porté plainte au commissaire de police, qui a dressé procès-verbal.

Wasquehal. — *Sauvetage d'un enfant.* — Le jeune Auguste Bellin, de Mouveaux, qui pêchait, jeudi, sur les bords du canal de Roubaix, tomba dans l'eau. Il allait périr quand M. Jean-Baptiste Leleu, ouvrier tuilier, après des efforts inouïs, à le retirer évanoui. Il n'a pas fallu moins d'une heure de soins empressés pour ramener à la vie le jeune pêcheur. M. Leleu qui, il y a quelques semaines, avait déjà accompli un sauvetage, a droit à toutes les félicitations.

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 30

Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, **13** (treize). **Ne pas confondre !**

A ROUBAIX : Rue du Bois, 13; rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille); rue Pierre-de-Roubaix, 450; Aux Halles (stalle 124); place d'Amiens, chez M. Mayot, boulanger; rue Pierre-de-Roubaix, 58; chez M. Dhondt, boulanger; rue d'Italie, 36; rue de l'Epeule, 194; rue de Tourcoing, 93, chez M. Achille Leleux, épicier; rue du Collège, 134, chez M. Ducrocq, comestibles; rue du Tilleul, 123; chez M. Vandepoutte, épicier, boulevard de Strasbourg, 126 ; chez M. E. Duforest, rue Corneille, 7, près le boulevard d'Armentières ; Boulanger, rue Ma-Campagne, 113; chez M. Mayot, angle des rues Laline et du Collège.

A CROIX : chez M. Duvivier, épicier, rue de la Gare.

A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4 ; maison Tanghe-Verdonck), chez Mme v^e Lebrun-Catteau, rue de Gand 91 ; chez M. Debuchy-Corset, rue du Tilleul, 16.

A LILLE Rue Royale, 38 (épicerie Duvernay-Verdonck). Place de Béthune, 1; rue de Juliers, 64.

N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76570

WATTRELOS

Arrestation d'un banqueroutier. — Dans l'après-midi de jeudi, il a été procédé, à Wattrelos, à l'arrestation d'un marchand de cuirs, Richard Foulon, condamné récemment par le tribunal de commerce de Roubaix, pour banqueroute frauduleuse.

Musique municipale. — Le chef de la musique municipale a décidé qu'il n'y aurait pas de répétition, samedi 30 juin, veille des funérailles de M. Carnot.

Un triste personnage. — Un préposé des douanes de service sur le territoire de Wattrelos a surpris, mercredi, en flagrant délit de tentatives odieuses sur une fillette de 14 ans, et conduit au commissariat de police, un peigneur sans travail, de Roubaix, Raymond Cavenelle, âgé de 23 ans. Ce triste personnage a été, après interrogatoire, écroué à la prison de la gendarmerie.

L'UTILISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il est absolument acquis aujourd'hui que les ordures ménagères des grandes villes ne peuvent être absorbées comme engrais par l'agriculture, dans la zone assez restreinte où les frais de transport en rendraient l'emploi possible ; aussi, la destruction par le feu commence-t-elle à devenir d'un usage courant dans certains pays, notamment en Angleterre. La question est bien intéressante pour Roubaix-Tourcoing. Voici, d'après M. de Nansouty, le système auquel on s'est arrêté après vingt essais divers.

Le destructeur d'ordures se compose d'un groupe de foyers ou de cellules, six en général, formant un grand massif en briques recouvert d'une voûte qui en fait un gros four à réverbère. On y vide les ordures dans un énorme entonnoir placé à la partie supérieure ; elles se dessèchent et viennent brûler à la partie inférieure sur une grille à feu analogue aux grilles des chaudières à vapeur. Toutes les vingt minutes environ, on fait descendre et l'on brûle une charge nouvelle. Le destructeur ne s'éteint jamais ; en moyenne, une de ces cellules brûle entre 30 et 35 tonnes d'ordures par semaine.

Dans la combustion des ordures ménagères, on récupère les escarbilles, les cendres et la chaleur produite.

Lorsque l'on broye les escarbilles en y mélangeant les cendres et en y ajoutant un tiers de chaux hydraulique, on prépare un ciment noirâtre qui se vend environ 10 francs la tonne. On peut l'employer dans la construction et en faire des marches d'escaliers et de bons dallages.

Mais la véritable utilisation est celle de la chaleur dégagée que l'on emploie pour produire de la vapeur. Avec de bons appareils, chaque cellule de destructeur rend pratiquement une force motrice de 10 chevaux-vapeur; on l'obtient en chauffant de l'eau dans les chaudières à vapeur annexées au destructeur. Cette vapeur est utilisée dans plusieurs villes anglaises pour désinfecter les vêtements et objets de literie; au lieu de déchaîner l'épidémie, les ordures servent ainsi à la combattre, ce qui est fort intelligent. Cette même vapeur fait tourner des machines servant à la préparation au broyage et au mélange du ciment dont nous avons parlé.

A Hasting, la vapeur sert à pomper l'eau de la mer qui nettoie et assainit la ville et qui inonde utilement les urinoirs et les water-closets publics.

A Southampton, elle comprime de l'air qui sert à élever et refouler au loin les eaux d'égout : de plus, elle alimente un éclairage électrique de 10 lampes à arc de 3,000 bougies, 90 de 1,000 bougies et 200 lampes à incandescence de 16 bougies.

Dans d'autres villes, la vapeur sert à couper le fourrage des chevaux, à fabriquer du mortier, des engrais, à évaporer les matières fécales et les transformer en poudrette.

TOURCOING

La mort de M. Carnot. — Télégrammes de condoléances. — Le cercle des officiers a adressé le télégramme suivant à Madame Carnot :

« Les membres du cercle des officiers de réserve et de l'armée territoriale de Tourcoing, profondément indignés de l'horrible attentat qui a privé la France du respecté Président de la République, vous prient d'agréer, Madame, l'assurance de leurs sentiments de respectueuse et profonde condoléance.

» Pour le cercle des officiers.

» *Le Président* : G. DUVILLIER. »

— Voici le télégramme de la société des Combattants 1870-71 de Tourcoing :

« Les Combattants de 1870-71 de Tourcoing, profondément attristés de la mort de M. Carnot, président de la République française, prient Mme Carnot d'agréer leurs plus respectueuses condoléances.

» *Les Combattants 1870-71.* »

— COURS D'INSTRUCTION MILITAIRE. — A cause du deuil national et des funérailles de M. Carnot, le cours d'instruction militaire n'aura pas lieu dimanche prochain 1er juillet.

Deux agents de police attaqués près du canal et menacés d'être jetés à l'eau — Mercredi, vers onze heures du soir, la police était informée que quatre individus brisaient les lanternes à gaz des rues *Notre-Dame, du Bocquet et des Nonnes*. Les agents Catteloin et Alard partirent aussitôt et retrouvèrent la bande près du canal.

On somma les quatre individus de se rendre au poste, mais deux d'entre eux se ruèrent sur les agents et il s'ensuivit une véritable lutte; l'agent Catteloin, qui en maintenait un, malgré les efforts que celui-ci faisait pour se dégager, fit un faux pas, alors qu'il se trouvait pris de la rive du canal, et tomba à la renverse, mais sans abandonner son homme. Celui-ci, un véritable hercule qui avait en ce moment le dessus, chercha à soulever Catteloin, pour le faire rouler dans le canal; et peu s'en fallut que le forcené ne vînt à bout de son dessein; l'agent avait déjà le haut du corps incliné sur la berge et son képi était tombé à l'eau quand son camarade Alard put se porter à son secours. Trois des agresseurs prirent alors la fuite et les deux autres, qui n'avaient du reste opposé qu'une faible résistance furent conduits au poste.

Ils se nomment : Charles Messiaen, âgé de 45 ans, peintre, né à Courtrai, et Charles Picavet, âgé de 44 ans, terrassier, demeurant au Hallot. Ceux-là ne sont inculpés que de bris de réverbères.

Les deux autres, par qui l'agent Catteloin a bien failli être jeté dans le canal, ont été arrêtés jeudi à 11 heures du matin, dans le chantier où ils travaillaient, rue Fin-de-la-Guerre. Ils s'appellent Henri Goddefroy, âgé de 19 ans, manœuvre de maçon, et Auguste Pattyn, âgé de 27 ans, terrassier, demeurant tous deux au Hallot. Quand les deux forcenés sont arrivés au poste ils étaient suivis d'une foule considérable. Goddefroy surtout a déjà eu maintes fois affaire à la police.

Un enfant victime d'un accident de voiture. — Mercredi, vers le soir, deux voitures suivaient la rue de Gand, à peu de distance l'une de l'autre. Un enfant de 4 ans, Désiré Delberghe, qui se tenait au fond de la première, quitta son point d'appui et voulut remonter sur le trottoir, mais il fut happé par la roue de la seconde voiture, celle de M. Edouard Vanderstichel, marchand de beurre, rue Masurel, et renversé sur le pavé. Il ne fut heureusement pas frôlé en quelque sorte par les jantes, et il en a été quitte pour des contusions à l'épaule et à la cuisse gauches; à la poitrine et à la figure. M. le docteur Caudrelier qui lui a donné des soins, a déclaré que la guérison du pauvre petit ne demanderait pas plus d'une semaine. L'auteur involontaire de l'accident s'est empressé de prendre tous les frais à sa charge.

Mouveaux. — *La mort du Président de la République.* — A Mouveaux, comme partout, on a arboré de nombreux drapeaux voilés de crêpes, qui resteront en place jusqu'après les funérailles. Il n'y a pas eu de réunion du Conseil municipal, mais M. le Maire a envoyé, mercredi, au nom de toute la commune, par l'intermédiaire de M. le Préfet, une adresse de condoléance à Madame Carnot.

Une collecte. — A l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste, une quête faite en faveur de l'œuvre de l'Hospice par les ouvrières de MM. Tiberghien frères, à Tourcoing, a produit une somme de dix francs. Toutes nos félicitations à ces généreuses ouvrières.

— *Une scène de cabaret.* — Mercredi, à 4 heures 1/2, la femme Decoubl, ménagère, âgée de 31 ans, allait chercher son mari à l'estaminet Vanswinsberghe, au hameau de la Chapelle. S'il faut l'en croire, elle aurait été, de la part du cabaretier, l'objet de graves violences, et elle porte de nombreuses marques de coups. Le cabaretier soutient qu'il est resté étranger à la scène, et que c'est en se débattant avec son mari qu'elle s'est fait les blessures constatées par un procès-verbal de la gendarmerie.

Roncq. — *Reparations à la voie ferrée.* — La Compagnie *des chemins de fer du Nord fait procéder en ce moment* aux travaux de remplacement des rails en fer de six mètres, par des rails en acier de huit mètres. La ligne de Tourcoing à Menin est déjà, en grande partie, pourvue de ces nouveaux rails.

Communications diverses

LES « PRÉVOYANTS DE L'AVENIR ». — La recette mensuelle de la société civile de retraites les « Prévoyants de l'Avenir, aura lieu le dimanche 1er juillet, de 10 à 12 heures, au siège de la section, 99, rue du Moulin-Fagot, et au café Bonte, rue de l'Hôtel-de-Ville prolongée. Les sociétaires sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu chez Mme Bolin, ancien Petit-Château, le dimanche 1er juillet à 11 heures du matin. Ils sont priés de ne pas s'abstenir. Décision importante à prendre.

LILLE

La grève Danel. — Lundi, à 4 heures, une délégation des typographes lilloises a été reçue par M. Géry Legrand, maire de Lille, et lui a remis une pétition dans laquelle ils demandent que l'administration municipale en raison du travail des femmes enlève à M. Danel les travaux de la ville. L'entreprise a été plus cordiales. M. le maire a promis de faire ce qu'il pourrait pour que satisfaction soit accordée à la corporation.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance extraordinaire du jeudi 28 juin

Les funérailles de M. Carnot. — Désignation de six délégués. — Envoi d'un télégramme à Mme Carnot.

Nous avons publié la lettre de convocation adressée par M. le Maire de Roubaix aux membres du Conseil municipal, à l'effet de se réunir extraordinairement, jeudi, à huit heures du soir, pour délibérer sur les dispositions à prendre en vue des funérailles de M. Carnot. Nous avons dit aussi que les conseillers municipaux avaient reçu une seconde convocation pour assister à une réunion à huis-clos, qui devait avoir lieu une demi-heure avant la séance publique.

Cette dernière réunion a eu lieu exactement à 7 heures 1/4. Comme il ne nous a pas été permis d'y assister, nous en donnons le compte-rendu d'après les renseignements qu'a bien voulu nous fournir sur notre demande, M. Olivier Branquart, premier adjoint.

LA RÉUNION PRÉPARATOIRE

Vingt-sept conseillers sont présents. M. le Maire ouvre la séance et donne immédiatement lecture de la proposition que nous reproduisons dans le compte-rendu de la séance publique, et qui est accueillie par des applaudissements unanimes.

Il est décidé que six membres du Conseil seront désignés pour assister aux obsèques de M. Carnot.

M. BRANQUART propose de nommer trois adjoints et trois conseillers.

M. MILBÉO se range à cet avis, en ajoutant que, de la sorte, la ville de Roubaix sera plus *correctement* représentée.

M. DERZELLE. — Est-ce que le citoyen Milbéo se figure que les conseillers municipaux ne sont pas aussi dignes de représenter *correctement* la Ville que les adjoints ? Dans une municipalité socialiste, il n'y a ni premiers ni derniers : tous sont égaux, et le maire n'est pas plus que *le dernier* des conseillers !

M. BRANQUART fait remarquer que le citoyen Derzelle commet une inconséquence : — Il y a donc, dit-il, des conseillers qui sont *les derniers* ?

M. Derzelle ne répond pas.

M. MILBÉO déclare que sa pensée a été mal interprétée. Il sait bien que tous les élus de la Ville de Roubaix sont égaux. Il a voulu dire que, *pour les convenances*, il valait mieux désigner trois adjoints et trois conseillers municipaux.

M. DERZELLE ne veut pas entendre parler de *convenances*.

Il est procédé à la nomination des délégués.

M. le Maire est désigné à l'unanimité.

M. HENRI CARRETTE, maire. — Je préfère qu'un adjoint me représente aux funérailles.

Il est alors décidé que M. Coutelier, qui n'a encore jamais voyagé comme adjoint, sera désigné de préférence.

Quand il s'agit de procéder au vote des cinq autres délégués, presque tous les adjoints et conseillers s'offrent, et parmi eux MM. Olivier Branquart, Hervé Milbéo et Derzelle...

Au moment où M. Branquart pose sa candidature, M. Derzelle hoche la tête, en signe de protestation.

M. COUPEZ. — Je constate que le Conseil municipal est unanime à vouloir assister aux funérailles du Président de la République. Il y a beaucoup d'amateurs pour aller à Paris !...

— pas même la sienne; MM. Milbéo, Coupez et Duburcq, recueillent chacun une voix : celle de M. Branquart; sont désignés, outre M. Coutelier, MM. Carpentier, Boucherie, Thérin, Victor Poulain et Wattel, tous conseillers municipaux.

Un conseiller fait remarquer que le citoyen Victor Poulain est trop malade pour pouvoir entreprendre le voyage et en supporter les fatigues.

M. Victor POULAIN proteste : — Je ne suis pas très bien portant, c'est vrai, dit-il; mais je me sens la force d'aller à Paris et d'assister aux funérailles du Président de la République.

En présence de cette affirmation, le nom de M. Victor Poulain est maintenu.

Mais il est décidé que trois suppléants seront désignés, en cas de maladie des délégués. Ce sont MM. Wichart, Vandepoutte et Dubrulle.

M. COUPEZ demande la parole pour donner lecture d'un télégramme de condoléances qu'il propose d'adresser à Mme Carnot. (Nous donnons plus loin le texte de ce télégramme.)

M. DERZELLE. — Çà, c'est des manières !... Les socialistes n'ont pas besoin de faire des choses comme çà !... C'est déjà largement faire son devoir que d'envoyer des délégués !

M. COUPEZ. — Mais, c'est une question de convenances...

M. DERZELLE. — Encore ?... Nous n'avons pas besoin de convenances, nous autres, socialistes, et je ne vois pas pourquoi on enverrait une adresse à Mme Carnot, *avec qui on n'a rien à faire !...*

M. BRANQUART. — Je ne comprends pas pourquoi nous autres, socialistes, nous serions obligés de faire disparaître les convenances !...

Le télégramme proposé par M. Coupez est adopté et la réunion privée est levée.

LA SÉANCE PUBLIQUE

A huit heures vingt, le Conseil municipal rentre en séance.

M. LE MAIRE procède à l'appel nominal.

Sont présents : MM. Carette, maire, Branquart, Trannoy, Milbéo, Lepers, Desobry, Coutelier, adjoints ; Vandepoutte, Carpentier, Chevalier, Vannuffelen, Wattel, Coupez, Boucherie, Thérin, Petit, Delétrez, Nys, Poulain (Emile), Dubrulle, Wichart, Rose, Moret, Ghiot, Duburcq, Stienne, Selosse, Poulain (Victor), Wilfart, Penant, Cnudde, Lefebvre et Derzelle.

Absent : M. Demailly.

M. LE MAIRE donne immédiatement lecture de la proposition suivante :

« Citoyens, nous sommes persuadés d'avoir fait notre devoir, en vous convoquant d'urgence, à une réunion du Conseil municipal, pour vous exprimer, en notre nom et au nom de la population roubaisienne, notre indignation pour l'assassinat aussi odieux qu'imprévu du Président de la République.

» Dans une ville comme la nôtre, où les plus ardents sont des combattants, et non des assassins, un tel crime nous apparaît sans explication et sans excuse.

« Le Conseil municipal de Roubaix, ayant été nommé pour ses idées socialistes, ne crois être son interprète et celui de tous nos électeurs en général, pour protester contre une certaine presse, qui cherche à faire croire, dans l'opinion publique, que les socialistes sont moralement responsables de l'assassinat du président de la République. Nous déclarons avoir toujours protesté contre la propagande par le fait. Nous qui luttons passionnément pour assurer le droit à la vie, avec toutes ses sanctions, nous qui protestons contre toutes les atteintes portées à la personnalité, nous sommes qualifiés plus que les autres pour flétrir les œuvres de mort.

» Nous réprouvons et nous déplorons le crime abominable dont le Président de la République a été la malheureuse victime.

» Je propose donc de nommer six délégués pour représenter la ville de Roubaix aux funérailles de M. Carnot. »

La lecture de cette proposition est écoutée en silence et le Conseil l'approuve à l'unanimité.

M. le Maire propose alors de désigner les six délégués dont les noms suivent, pour assister aux obsèques de M. Carnot : MM. Coutelier, adjoint; Carpentier, Boucherie, Thérin, Poulain Victor et Wattel.

M. MILBÉO. — Ce n'est pas l'administration qui propose : c'est le Maire !

A l'unanimité, *moins une voix* (celle de M. Milbéo) le Conseil approuve, à mains levées, le choix fait par M. le Maire.

Il est ensuite procédé à la nomination de trois suppléants. A l'unanimité, le Conseil désigne MM. Vandepulte, Wichart et Dubrulle. Seul, M. Milbéo a voté contre.

M. LE MAIRE. — Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. COUPEZ. — Je la demande. Je trouve bon que le Conseil adresse à Mme Carnot un télégramme de condoléances, et je propose le texte suivant :

« Le Conseil municipal de Roubaix, réuni en séance extraordinaire, profondément ému de l'odieux et terrible attentat commis sur la personne du Président de la République, vous prie d'agréer l'expression de sa sincère douleur, et de celle de la laborieuse population roubaisienne.

» Il vous prie également d'agréer ses plus vifs sentiments de condoléance, en même temps que ceux de la ville tout entière. »

Mis aux voix, le Conseil approuve l'envoi de ce télégramme, à l'unanimité moins deux voix : celle de M. Selosse qui vote contre et celle de M. Milbéo, qui s'abstient.

M. LE MAIRE. — La séance est levée.

Il est alors huit heures vingt-cinq minutes.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 28 juin.* — LA MARAUDE. — Un des gardes de Wasquehal a surpris un individu occupé à vaincre des lignes dans le champ du Mme v^e Pierre Lecrout. Le maraudeur a été appréhendé ; il s'appelle Jules Dumortier, tisserand, âgé de 36 ans; il est condamné à six jours.

PICK-POCKETS DU SEXE FAIBLE. — Mme Roussel, qui demeure à Tourcoing, rue Vandenberghe, avait été allégée de son porte-monnaie, alors qu'elle faisait ses emplettes sur le marché de la place des Halles, à Tourcoing. Or, on avait remarqué à peu près au même moment une femme et une enfant se dirigeant vers l'église St-Christophe, où elles entrèrent. Elles furent suivies et on trouva non loin d'elles le porte-monnaie vide, naturellement. Mises en état d'arrestation, elles comparaissent toutes deux devant le Tribunal. Après explications à l'audience et audition des témoins, l'une des deux est reconnue coupable, Marie Debacker, femme Maréchal, 48 ans, elle se voit infliger trois mois. Quand à Marie Dhaenens, quatorze ans, elle est acquittée.

TROP GRAND AMATEUR DE DANSE. — On avait requis un agent pour rappeler à la raison un jeune homme de dix-sept ans, qui voulait absolument entrer au bal de l'établissement de M. Oscar Lefebvre, sans payer. Mais l'agent ne reçut que des outrages pour toute réponse et éprouva de la résistance quand il voulut emmener le délinquant. L'inculpé, Maurice Brunel, qui est journalier au Blanc-Seau, *cueille une peine de huit jours*.

COUPS A UN CONTRE-MAITRE. — Dans l'atelier de M. Emile Roussel, quartier de l'Epeule, à Roubaix, le contre-maître, M. Vanneste, a été l'objet de violences de la part d'un ouvrier apprêteur, Jules Thorens, âgé d'une vingtaine d'années. Il est inculpé à Thorens un mois.

UN FOU TROMPEUR. — Il avait été révélé à la police que les époux D... qui tiennent un estaminet à Tourcoing faisaient usage de mesures en étain faussées. Une perquisition amena la découverte de quelques mesures portant dans le fond une couche plus ou moins épaisse de liège qui nécessairement diminuait d'autant la capacité. On considéra ces agissements comme des actes de nature à tromper la clientèle sur la quantité de la marchandise vendue et c'est sous cette inculpation que D... et sa femme furent cités. Ils expliquent pour leur défense que la mesure dans laquelle ils servaient le genièvre était, comme contenance, sinon supérieure, du moins égale à la capacité du grand verre de genièvre vendu dix centimes; que dès lors les consommateurs avaient en réalité pour leur argent. Le Tribunal déclare le délit établi mais n'implique à chacun des prévenus qu'une peine de 16 fr. d'amende.

DES VITRES BRISÉES CHEZ M. Fromont et Mme Elisa Labitte à Flers, sont la cause d'une comparution en correctionnelle de Zénobe Lemaire, qui n'a que vingt-trois ans et a néanmoins déjà des antécédents. Il voit s'ajouter à son actif de condamnations un mois de prison.

VOLS D'ARBRES D'ALIGNEMENT. — A Roncq, c'est Ferdinand Bucquoy; journalier, quarante ans, qui s'est rendu coupable d'un détournement de ce genre au préjudice de Mme Verstraete; un mois. A Roubaix, c'est Paul Carbonnel, journalier, 24 ans, qui a commis ce délit au détriment de Ledande, manœuvre de maçon; deux mois. Ces condamnations sont prononcées par défaut.

RAFLE SUR LE MARCHÉ. — Une ouvrière de tissage, Mathilde Maessens, 32 ans, demeurant à Wattrelos, avait dérobé diverses marchandises à des vendeurs installés sur le marché de Roubaix : il lui est infligé un mois avec application de la loi Bérenger.

QUELQUES COUPS D'ÉPÉE. — En sortant du cabaret de la Tossée à Tourcoing, plusieurs consommateurs engagent une discussion. A un moment donné, un certain Emmanuel Remy, 20 ans, terrassier, veut se servir d'une canne à épée qu'il avait en mains; il ne peut point sortir la lame de sa gaîne, mais donne un coup de tête à Decube, homme d'une cinquantaine d'années, qui était parvenu d'abord à lui retirer la canne. Mais Remy reprend l'arme et à l'aide de l'épée, enlin dégaînée, blesse au bras et à la figure Decube. Un autre vient aussi à la rescousse, François Vandenbroucke et frappe le neveu de Décube. Ce dernier fut blessé assez grièvement et son incapacité de travail dura près de six semaines. Remy et Vandenbroukce sont condamnés chacun à deux mois.

POUR VOL D'ARGENT au préjudice de M. Lagaert